

# Déguerpissement

Le déguerpissement peut se définir comme une expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les parcelles qu'ils occupent. Le recours à la violence, physique ou symbolique, accompagne généralement la procédure : les déguerpis sont le plus souvent placés par la force, ou brutalement sommés de quitter leur lieu de résidence. Bien que principalement employé pour désigner des mobilités résidentielles forcées à l'échelle urbaine, le terme est également utilisé dans le cadre d'opérations de déplacement de commerçants de rue. Le déguerpissement peut donc être entendu comme le déplacement sous contrainte de citoyens installés sur un foncier dont la tenure est contestée par la puissance publique.

Le mot déguerpissement apparaît dans un contexte colonial : « Le terme (et le procédé), employé par l'administration coloniale française à Dakar (expulsion manu militari de bidonvillois du quartier de La Médina à Dakar vers les dunes non viabilisées de Pikine) est depuis utilisé par de nombreuses administrations du Tiers-Monde. » (Dorrier-Apprill, 2001 : 75). L'historienne C. Coquery-Vidrovitch définit le déguerpissement comme « l'expulsion autoritaire et brutale des quartiers précaires et non légalisés », en soulignant combien ce type d'opération a participé d'une entreprise de dépossession des citoyens africains de leurs droits sur le sol urbain, à l'époque coloniale comme après les indépendances (Coquery-Vidrovitch, 2006 : 1103). Le terme de « déguerpissement » est aujourd'hui fréquemment mobilisé dans des travaux de géographie urbaine, sociale ou politique qui assimile généralement une « expulsion massive d'occupants de « quartiers » informels ou de bidonvilles » (Dorrier-Apprill, 2001, p.75). Une autre définition insiste, au contraire, sur le caractère illégal, du point de vue de la puissance publique, de l'occupation du sol : « ce terme est l'opposé de l'invasion. Il désigne l'expulsion par les pouvoirs publics de tous les habitants d'un quartier occupé illégalement (quartier informel, bidonville). Les expulsés peuvent bénéficier d'un recasement, une réinstallation en un autre lieu, moins central et bien souvent nu » (Wackermann, 2005, p.100).

Les déguerpissements prennent aujourd'hui place avant tout dans le cadre de la rénovation des centres-villes et de la mise en vitrine de certaines métropoles du « Sud ». Malgré les alternatives proposées et les recommandations formulées par les instances internationales, le déguerpissement reste une méthode fréquemment employée par les acteurs de politiques néolibérales pour « nettoyer » les villes du Sud de citoyens considérés comme « indésirables », en reléguant ces derniers aux marges de la cité.

L'opération se compose généralement de trois temps : la décision de déguerpir au nom de différents registres d'action (hygiène, embellissement, grand projet urbain, lutte contre la pauvreté principalement) et la plus ou moins grande information des citoyens concernés ; l'éventuel établissement de compensations en fonction de critères variables (généralement une date butoir à partir de laquelle l'établissement est pris en compte est instaurée) ; la possible proposition de sites de relocalisation. A chaque étape la question de la légitimité de telles procédures peut être posée : au nom de quoi déguerpit-on ? Peut-on réellement compenser la perte d'un lieu et généralement de l'accès à la centralité ? Comment dommer équitablement les différents citoyens concernés ? Que deviennent les laissés-pour-compte des procédures de relogement ?

Face à la complexité du jeu d'acteurs aux intérêts divergents (citoyens, ONG, municipalités, spéculateurs immobiliers, bailleurs internationaux), le déguerpissement est plus souvent perçu comme une expulsion injuste et violente que comme une opération permettant la sécurisation foncière. En effet, à travers ce type d'interventions visant à répondre à des normes urbaines capitalistes, c'est la question du droit à la ville des groupes les plus défavorisés qui est posée.

## Bibliographie

Bibliographie

- BLOT J., SPIRE A. (coord.), 2013, Les déplacements forcés dans les villes du Sud : les regroupements en question, Espace politique, n°22
- DORRIER-APPRILL E. (dir.), 2001, Vocabulaire de la ville, notions et références, Conditions du Temps.
- CERNEA, M., 2000, Risks and reconstruction : experiences of resettlers and refugees ; Washington dc ; World Bank
- COQUERY-VIDROVITCH, C., 2006, « De la ville en Afrique noire », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 61e année, pp. 1087-1119.
- DUPONT, V., Ramanathan U., 2007, « Du traitement des slums à Delhi. Politiques de « nettoyage » et d'embellissement » [in] DUPONT V., HEUZE D.G. (dir.), La ville en Asie du Sud : Analyse et mise en perspective (Purushartha No.26), Paris, EHESS, pp. 91-131
- DUPONT, V., 2008, « Slum Demolition in Delhi since the 1990s: An Appraisal », Economic and Political Weekly, 43 (28), pp. 79-87.
- LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL Y., QUESNEL A. (dir.), 1999, Déplacements et réfugiés. La mobilité sous contrainte, Colloques et séminaires, IRD, Paris
- SPIRE A. (coord), BENIT-GBAFFOU C., GERVAIS-LAMBONY P., MORANGE -M., STECK J.-F., VIVET J., « Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de regroupement en Afrique » in GERVAIS-LAMBONY P., BENIT-GBAFFOU C., MUSSET A., PIERMAY J.-L., PLANEL S., La Justice spatiale et la ville, regards du Sud, Paris, Karthala.
- TALERCIO P., 2008, « Un regroupement exemplaire à Ouaga (Burkina Faso) », Revue Agone, n°38-39, pp. 89-107.